

Delémont, le 26 mai 2020

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE 7'950'000 FRANCS DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS PALEONTOLOGIQUES, ARCHEOLOGIQUES ET DES SCIENCES NATURELLES A PORRENTRUUY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Gouvernement vous soumet un projet d'arrêté de crédit d'engagement de 7'950'000 francs pour la construction d'un centre de recherche et de conservation des collections à Porrentruy.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

- I. Contexte**
- II. Exposé du projet**
- III. Effets du projet**
- IV. Conclusion, décisions**

I. Contexte

Le territoire de la République et Canton du Jura (RCJU) conserve en son sol les vestiges de près de 152 millions d'années de vie. Il s'agit de traces de dinosaures, d'ossements de mammifères primitifs, d'outils de Néandertaliens, de défenses de mammoths, de voies romaines ou encore de nécropoles médiévales. Les recherches conduites par la Section d'archéologie et paléontologie (SAP) depuis 1986 ont révélé cet exceptionnel carrefour du temps. Placée sous l'égide de l'Office de la culture (OCC), sa mission a consisté à sauvegarder et étudier le patrimoine archéologique et paléontologique dans le canton du Jura - une protection du patrimoine qui s'est inscrite au cœur d'une politique publique fédérale. Ainsi, les recherches extensives menées sur le tracé de l'autoroute A16 ont été en grande partie financées par les crédits des routes nationales.

Les recherches archéologiques et paléontologiques liées à l'A16 se sont terminées en 2019 avec la fermeture de la sous-section de paléontologie A16 (PAL A16). En parallèle à l'achèvement de ces travaux, la mission de la Section d'archéologie et paléontologie de l'Office de la culture s'est déployée sur l'ensemble du territoire cantonal, en collaboration avec le JURASSICA Museum, partenaire institutionnel pour ce qui concerne les recherches paléontologiques.

Le canton du Jura est le propriétaire des collections constituées par ces recherches. Selon la loi, il a le devoir de les conserver et de les étudier (Loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique LPPAP, RSJU 445.4, Art. 8, 23 et 28).

Collections cantonales

Au total, ce sont près d'un million d'objets sélectionnés pour leur importance scientifique qui sont actuellement stockés dans une dizaine de dépôts provisoires situés à Delémont et à Porrentruy, soit :

- quelque 644'000 objets archéologiques et 74'000 objets paléontologiques provenant des fouilles A16;
- les collections anciennes que la République et Canton du Jura a héritées de ses illustres chercheurs dont Jules Thurmann (1804-1855), Frédéric-Edouard Koby (1890-1969), Albert Perronne (1891-1982), ou encore André Rais (1907-1979). A elles seules, les collections historiques du Musée jurassien des sciences naturelles (MJSN) représentent près de 100'000 objets. A signaler que les découvertes réalisées avant 1907 ne sont pas propriétés du canton (date de l'introduction de l'article 724 du Code civil suisse). Cela concerne par exemple les collections jurassiennes constituées par Auguste Quiquerez (1801-1882), qui sont en partie en possession du Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont ;
- les collections provenant des fouilles archéologiques et paléontologiques en cours ou réalisées récemment sur le territoire cantonal. Selon l'importance des sites fouillés, ce sont chaque année quelques milliers d'objets qui rejoignent les collections cantonales.

JURASSICA Museum

L'institution JURASSICA, réunion du MJSN et du projet Paléojura, est placée depuis 2012 sous la direction de la Fondation Jules Thurmann (FJT). Elle assume différentes obligations légales qui relèvent de la responsabilité du canton. Ainsi, elle assure notamment la conservation, l'acquisition et la mise en valeur des collections paléontologiques et de sciences naturelles à des fins de formation, de recherche et d'animation en application du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (DOGA, RSJU 172.11, art. 40, lettre m) et de la loi sur l'encouragement des activités culturelles du 9 novembre 1978 (RSJU 443.1, art. 10a). De plus, en collaboration avec la Section d'archéologie et paléontologie de l'Office de la culture, elle prend en charge la préservation du patrimoine archéologique et paléontologique cantonal (LPPAP, RSJU 445.4).

Centre de recherche et de conservation des collections

Par l'acceptation du message du Gouvernement relatif à JURASSICA du 5 juillet 2016, le Parlement a approuvé les bases de l'institution et assuré son développement. Cela a également permis de lancer un concours d'architecture pour la création d'un centre de recherche et de conservation destiné à l'accueil et la gestion des collections cantonales de paléontologie, d'archéologie et de sciences naturelles - dont celles provenant des fouilles de l'autoroute A16 - et à abriter le Service scientifique auxiliaire en géosciences (antenne universitaire en géosciences), lié au Département des Géosciences de l'Université de Fribourg et soutenu par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI).

Le Parlement a également décidé, en approuvant ce message, d'une stratégie en deux phases permettant d'assurer les différentes obligations légales qui relèvent de la responsabilité de la RCJU :

- dans une première phase, le canton assure la construction d'un centre de recherche et de conservation des collections garantissant la conservation, la gestion et l'étude des collections cantonales, lui permettant de se doter d'un outil à la fois optimal pour le fonctionnement et équilibré en termes de coûts, tenant compte de la réalité financière de l'Etat. C'est de cette première phase dont il est question dans le présent message ;

- dans une seconde phase, cette infrastructure sera complétée par la construction de nouveaux espaces muséographiques dédiés à la paléontologie, à l'archéologie et aux sciences naturelles dans le contexte du musée actuel, situé dans la villa Beucler à Porrentruy. La concrétisation de l'extension muséale fera l'objet d'une recherche de fonds par la FJT et ne fait pas partie du présent crédit soumis au Parlement.

Concours d'architecture

Pour mener à bien cette première phase, le Gouvernement a validé la procédure d'un concours d'architecture. La tâche du jury a consisté à établir le programme du concours d'architecture relatif au centre de recherche et de conservation des collections et à en désigner le lauréat. Le programme du concours a été publié officiellement sur la plateforme SIMAP (Système d'information sur les marchés publics en Suisse) le 12 septembre 2018. En février 2019, le jury du concours d'architecture a choisi le projet « ORIGINES », du bureau Figueiredo Penna Amos Architectes (FPA) à Meyrin. Il a estimé qu'il s'agissait du projet le plus abouti, répondant judicieusement aux diverses missions confiées par le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs du bâtiment, soit l'archéologie cantonale et le JURASSICA Museum. Il l'a recommandé au pouvoir adjudicateur pour la réalisation. C'est pour la réalisation de ce projet, retravaillé et optimisé, qu'est demandé le présent crédit d'engagement.

Rapport d'audit de l'Office fédéral des routes (OFROU)

A l'achèvement des travaux scientifiques sur le tracé de l'A16, un audit final a été réalisé par l'OFROU, conjointement avec le Contrôle des finances cantonal. Le rapport, intitulé « Achèvement du réseau des routes nationales. Coûts archéologiques et paléontologiques 2011-2019. République et canton du Jura », rendu le 17 décembre 2019, confirme la bonne gestion, scientifique et comptable, des recherches archéologiques et paléontologiques liées à l'A16 sur le territoire de la RCJU. Il est en outre attendu dans ce même rapport, au sujet des mesures futures relatives aux collections issues de ces recherches, que leur gestion, conservation et accessibilité soient « assurées et renforcées sur le long terme par l'acquisition d'une nouvelle infrastructure pérenne et professionnelle. Celle-ci comprendra un nouveau bâtiment jointif à l'actuel musée de JURASSICA comprenant dépôts, laboratoires et bureaux, ainsi que les caves du Château de Porrentruy spécialement réaménagées en dépôts » (p. 24).

II. Exposé du projet

Programme des locaux

Les surfaces et locaux nécessaires retenus pour l'établissement du programme du concours d'architecture résultent d'un redimensionnement du premier projet qui était basé sur les besoins des utilisateurs. En effet, les variantes issues des premières études de faisabilité aboutissaient, dans la situation la plus favorable, à un coût total de 10,5 millions de francs, dépassant le budget réservé pour ce bâtiment dans le plan financier 2017-2021 (PFI), c'est-à-dire 7,5 millions de francs. Afin de respecter la planification budgétaire, une priorisation a dû être opérée par les utilisateurs. Au final, après priorisation, le projet prévoit les espaces suivants :

- dépôts partiellement climatisés destinés à abriter les collections dites « sensibles » (nécessitant des conditions de conservation spécifiques) d'archéologie, de paléontologie et de sciences naturelles ;
- espaces voués à la recherche et à la formation de l'antenne universitaire en géosciences ;

- laboratoire de conservation-restauration, pour la prise en charge des objets les plus sensibles ;
- bureaux administratifs du JURASSICA Museum. Actuellement situés dans la villa Beucler abritant les expositions, leur déménagement dans le nouveau bâtiment permettra de libérer autant d'espace pour la future muséographie ;
- atelier pédagogique, afin de mener les activités de médiation du JURASSICA Museum avec le jeune public ;
- bibliothèque scientifique du JURASSICA Museum et espaces de documentation du JURASSICA Museum et de la SAP.

Cette priorisation des locaux pour la nouvelle construction implique que les collections dites « inertes » (traces de dinosaures, céramiques, objets en pierre etc.), moins sensibles aux variations de température et d'humidité et plus volumineuses, seront conservées dans deux dépôts annexes, soit :

- les caves du Château de Porrentruy, servant déjà de lieu de stockage mais nécessitant des travaux d'assainissement et d'optimisation des espaces ;
- le bâtiment de la rue du Voirnet à Delémont, déjà utilisé en tant que tel. Dans ce dernier bâtiment subsisteront, à moyen terme, les activités liées aux travaux de terrain nécessitant des locaux de lavage-tamassage, de pré-stockage, de tri préliminaire et de premier inventaire des objets découverts, ainsi que les bureaux des spécialistes pour la documentation et les premières analyses de terrain.

Sur ces bases, le concours d'architecture a été lancé à l'automne 2018.

Effets financiers

Le projet retenu, « ORIGINES » du bureau FPA, chiffré par le bureau de gestionnaires de construction mandaté à cet effet, a été évalué à 8,36 millions de francs. Lors du développement du projet définitif, il s'est avéré que le coût total du devis, finalisé en juin 2019 par les mandataires architectes, se montait à 9,37 millions de francs.

Pour tenter de diminuer les coûts et se rapprocher du montant inscrit à la PFI (7,5 millions), des recherches de variantes ont été fournies par les mandataires en juillet 2019. Cette étude a mené à la solution retenue et validée par les utilisateurs, consistant à réduire toutes les surfaces de planchers par homothétie (réduction proportionnelle des espaces – ici 11%). Ce projet a ensuite été évalué à 7,95 millions de francs, un budget contrôlé par le bureau de gestionnaires de la construction et confirmé par les mandataires architectes (**Annexe 1**).

Le montant total englobe non seulement la construction du centre de recherche et de conservation des collections (CFC 2), mais également le prix d'achat de la parcelle n°2061 (Route de Fontenais 23) sur laquelle sera construit le bâtiment (CFC 0), ainsi que le montant des travaux des caves à réaménager au Château de Porrentruy (CFC 7 ; **Annexe 2**). A noter que le poste du mobilier sera pris en charge par la FJT, budget estimé à 200'000 francs (CFC 9).

<u>Devis général</u>			
CFC 0.	Acquisition du terrain	685'000.00 francs	
CFC 1.	Travaux préparatoires	326'400.00 francs	
CFC 2.	Bâtiment	5'206'700.00 francs	
CFC 3.	Equipements d'exploitation	294'000.00 francs	
CFC 4.	Aménagements extérieurs	242'600.00 francs	
CFC 5.	Frais secondaires	515'300.00 francs	
CFC 7.	Aménagement caves Château	680'000.00 francs	
CFC 9.	Ameublement	PM	à charge de FJT
TOTAL		7'950'000.00 francs	

Les codes des frais de construction (CFC) suivants comprennent notamment :

- CFC 1 : Relevés, études géotechniques, démolition des bâtiments existants, etc.;
- CFC 3 : Climatisation des zones dépôts, achat des compactus, etc. ;
- CFC 4 : Mise en forme du terrain, aménagements extérieurs, conduites souterraines, etc. ;
- CFC 5 : Frais d'organisation du concours, permis de construire, taxes de raccordements, frais divers etc.

Ce montant de 7,95 millions de francs a été validé par le Gouvernement lors de sa séance du 21 janvier 2020.

III. Effets du projet

La construction du centre de recherche et de conservation des collections implique le transfert de la parcelle n°2061 (une acquisition réalisée en 2016 dans ce but) du patrimoine financier au patrimoine administratif de l'Etat.

La nouvelle infrastructure sera en adéquation avec la politique de développement durable de l'Etat, en particulier par sa matérialisation en grande partie en bois (structures porteuses et façades), labellisée Minergie P et équipée d'une installation pour l'exploitation de l'énergie solaire.

Le projet permettra le déplacement en premier lieu des collections stockées sur le site de l'ancienne usine SPIRA, à Porrentruy, dont le bail pourra être dédit en fin d'année 2023. A la suite de la construction du centre de gestion et de conservation des collections, les travaux suivront dans les caves du Château de Porrentruy, afin de les transformer en dépôts pérennes.

La planification prévoit la mise en fonction du centre de recherche et de conservation des collections au printemps 2023, et la mise à disposition des caves du Château en fin d'année 2023. Quant au site de la rue du Voirnet, à Delémont, il est prévu qu'il soit démantelé à moyen terme.

La construction du centre de recherche et de conservation des collections constitue une étape nécessaire à la centralisation, à terme, sur un seul site, dans un seul district, du stockage des collections cantonales paléontologiques, archéologiques et de sciences naturelles, aujourd'hui dispersées dans une dizaine de dépôts provisoires.

Il permet également une première valorisation du patrimoine paléontologique, archéologique et naturel, puisqu'une partie des collections sera accessible à un public guidé. Des ateliers pédagogiques y seront organisés. Sa proximité géographique avec le JURASSICA Museum et le jardin botanique inaugure un véritable pôle scientifique au cœur de Porrentruy.

Perspectives (Annexe 3)

Première phase : construction du centre de recherche et de conservation des collections

La réalisation du centre de recherche et de conservation des collections permettra la conservation des collections paléontologiques, archéologiques et de sciences naturelles les plus sensibles, dans des conditions optimales, et l'installation d'un laboratoire de conservation-restauration moderne et performant. Cette nouvelle infrastructure permettra également de pérenniser et de développer l'antenne universitaire de JURASSICA, d'intensifier les activités pédagogiques et de réunir les activités administratives et scientifiques de l'institution. Une attention particulière sera portée sur la visibilité des activités du centre de recherche et de conservation des collections par le grand public. En parallèle, les collections moins sensibles (lithiques, céramiques, copies de traces de dinosaures, etc.) seront stockées dans les caves réaménagées du Château de Porrentruy.

Les locaux de la rue du Voirnet à Delémont, appartenant à l'Etat, seront pour l'heure conservés afin de mener à bien les travaux relatifs aux travaux de terrain récents, en cours et à venir. Ces espaces sont essentiels, car ils permettent le déroulement de l'intégralité des travaux de post-fouille, à savoir le lavage-tamissage, le tri, le premier inventaire et le pré-dépôt des objets découverts. Dans ces locaux se situent également les bureaux des spécialistes chargés de la documentation et des premières analyses des travaux de terrain. De même, les volumineuses traces de dinosaures originales y sont conservées.

Seconde phase : extension muséale

Les discussions en vue de la réalisation d'une extension muséale sont en cours entre la FJT, JURASSICA et le canton. La piste étudiée consiste en une construction annexe à la villa Beucler, dans laquelle se situent actuellement les espaces d'exposition du musée, aux 1^{er} et 2^e étages, ainsi que les locaux administratifs et scientifiques au rez-de-chaussée. Le déplacement de ces derniers dans le centre de recherche et de conservation des collections libèrera l'ensemble de la villa Beucler pour les expositions et l'accueil du public, soit 500m² de surfaces à exploiter (contre 300m² actuellement). Il est prévu que l'extension muséale amène au minimum 300m² supplémentaires d'espaces muséographiques. Avec un total d'au moins 800m², JURASSICA va doubler ses surfaces dédiées aux expositions et à l'accueil du public, le tout sans devoir augmenter ses ressources humaines actuelles. Dans cette perspective, un nouveau parcours de visite sera élaboré, reprenant les thématiques en lien avec le centre de recherche et de conservation des collections, soit la paléontologie, l'archéologie et les sciences naturelles. Comme convenu lors de l'acceptation du message du Gouvernement par le Parlement du 5 juillet 2016, la recherche de fonds privés pour la concrétisation de ce projet sera confiée à la FJT, en coordination avec le canton.

Troisième phase : regroupement de l'ensemble des activités sur un même site

Pour des raisons d'efficacité entre les activités complémentaires de fouilles sur le terrain, de traitement des objets, de dépôts des collections, de recherche scientifique, de projets d'exposition, et de vulgarisation des données, il s'agira à moyen terme de libérer les locaux de la rue du Voirnet, à Delémont, et de rapatrier l'intégralité des espaces nécessaires à proximité des infrastructures du

centre de recherche et de conservation des collections paléontologiques, archéologiques et de sciences naturelles, situé à Porrentruy. La problématique du lieu de conservation pérenne des traces originales de dinosaures devra également être reprise, en l'intégrant, du moins en partie, dans la réflexion au sujet de la future extension muséale et de sa muséographie. Le budget pour la réalisation de cette phase sera proposé dans le futur plan financier.

IV. Conclusion, décisions

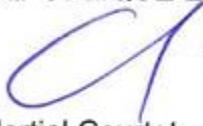
La construction d'un nouveau bâtiment attractif et performant pour la conservation et la gestion des collections paléontologiques, archéologiques et de sciences naturelles à Porrentruy est la première réalisation concrète d'un pôle scientifique et touristique valorisant les compétences développées dans le Jura et reconnues internationalement depuis les premières découvertes, il y a plus de trente ans, sur le tracé de l'A16. Ces vestiges font l'objet depuis plusieurs années d'une renommée particulière dans le domaine scientifique au travers de publications universitaires. L'installation d'une antenne universitaire en géosciences à JURASSICA a permis de placer un premier jalon vers une exploitation scientifique de ce savoir-faire et de ses collections. Il s'agit maintenant de développer le potentiel scientifique, touristique et muséal de ces richesses uniques.

La demande de crédit d'engagement faisant l'objet du présent message concerne la construction du nouveau bâtiment qui répondra aux missions de conservation, gestion, étude et mise en valeur des collections dont la RCJU est propriétaire. Le coût de construction reste proportionnel à son usage. La proximité avec le JURASSICA Museum mène à une gestion optimale du centre et à une rationalisation des coûts d'exploitation. Enfin, le projet architectural s'intègre de manière idéale dans l'urbanisme de Porrentruy et permet un développement futur propre à inscrire de manière forte et durable Porrentruy et le Jura sur la carte internationale des lieux de connaissances en matière de sciences de la terre.

Pour les raisons précitées, le Gouvernement vous en recommande l'approbation (**Annexe 4**).

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de sa parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Martial Courtet
Président




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'État

Annexes :

- *Annexe 1* Plans, coupes, et façades – plaquette de présentation FPA ;
- *Annexe 2* Plans aménagement château – dossier Sironi SA – 20.09.2017 ;
- *Annexe 3* Tableau Perspectives ;
- *Annexe 4* Projet d'arrêté du Parlement.



VUE DE L'ESPACE INTÉRIEUR



VUE DEPUIS L'ENTRÉE



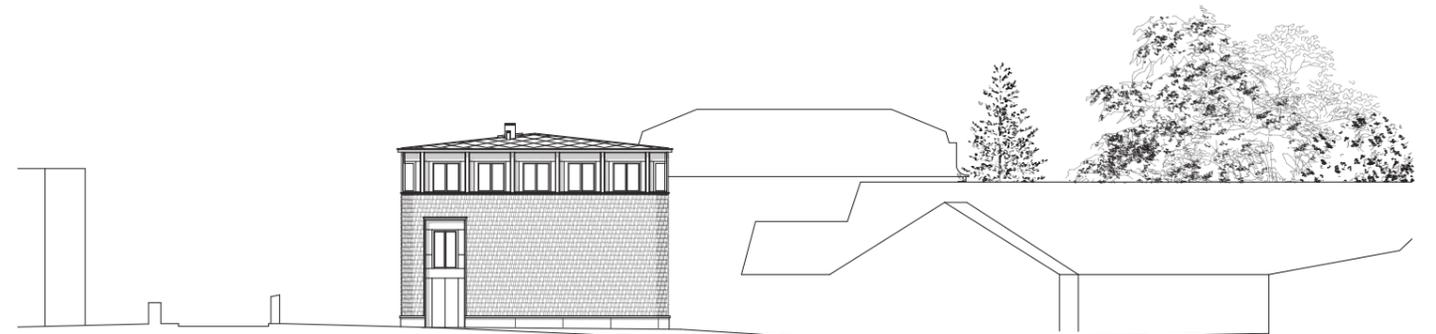
FAÇADE OUEST



FAÇADE NORD



FAÇADE EST



FAÇADE SUD

0 400 1000M



PLAN DU SOUS-SOL

0 400 1000M

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

PLAN DU 1ER ÉTAGE

PLAN DU 2ÈME ÉTAGE

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service des infrastructures (SIN)_Section des bâtiments et des domaines_2800 Delémont

Centre de recherche et de conservation des collections_CRCC17

JURASSICA

Aménagement des caves du château_2900 Porrentruy

PROJET

22 septembre 2017_1338.0

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le projet consiste tout d'abord à vérifier si les besoins en espace de stockage du Centre de recherche et de conservation des collections peuvent trouver place dans les locaux des sous-sols du château de Porrentruy et à schématiser la mise en place des surfaces et volumes.

L'accent est mis sur la répartition entre archéologie et paléontologie. La paléontologie et ses traces de dinosaures (originales et copies) prennent place dans la partie Est du château qui est composée de larges et hauts volumes. L'archéologie (plus petits objets en caisses) se trouve dans la partie Ouest qui est plutôt faite de couloirs et petites cellules.

La consultation de plusieurs services cantonaux ou fédéraux (ECA, OFPP/ Protection des biens culturels, Office cantonal de la culture) était indispensable afin de démarrer le projet avec leurs différentes remarques ou conseils.

L'autre objectif est de fixer le cadre financier à prévoir.

L'aménagement de ces espaces n'est pas chose facile, il faut en effet apporter un outils fonctionnel et pratique aux utilisateurs tout en respectant le cadre bâti qui est reconnu comme monument historique au niveau national (ISOS A), ce qui nécessite quelques compromis. Le projet propose donc un aménagement fait de passerelles métalliques ou de plateformes en bois accompagnées d'étagères à palettes ou à caisses. Ceci dans l'esprit de toucher le moins possible à la structure et de prévoir des équipements démontables en tout temps.

Le devis pour ces aménagements est de 650'000.- TTC, comprenant les CFC 1,2,3,5,6,7.

Documents fournis par le MO, pris en compte pour l'élaboration du projet:

- *Rapport préliminaire: réaménagement des caves du château*
- *Projet de Centre de gestion des collections*
 - 2. *Définition de l'objet*
- *Divers tableaux des pièces de paléontologie et archéologie*
- *Relevé*

SOMMAIRE

1_REGLEMENTATION ISOS / IMPLANTATION

2_RELEVÉ

3_REPARTITION DES LOCAUX_REZ-DE-CHAUSSEE

4_REPARTITION DES LOCAUX_ETAGE 1

5_COUPES

6 à 10_DEVIS AU 22.09.2017

11_DOCUMENTATION

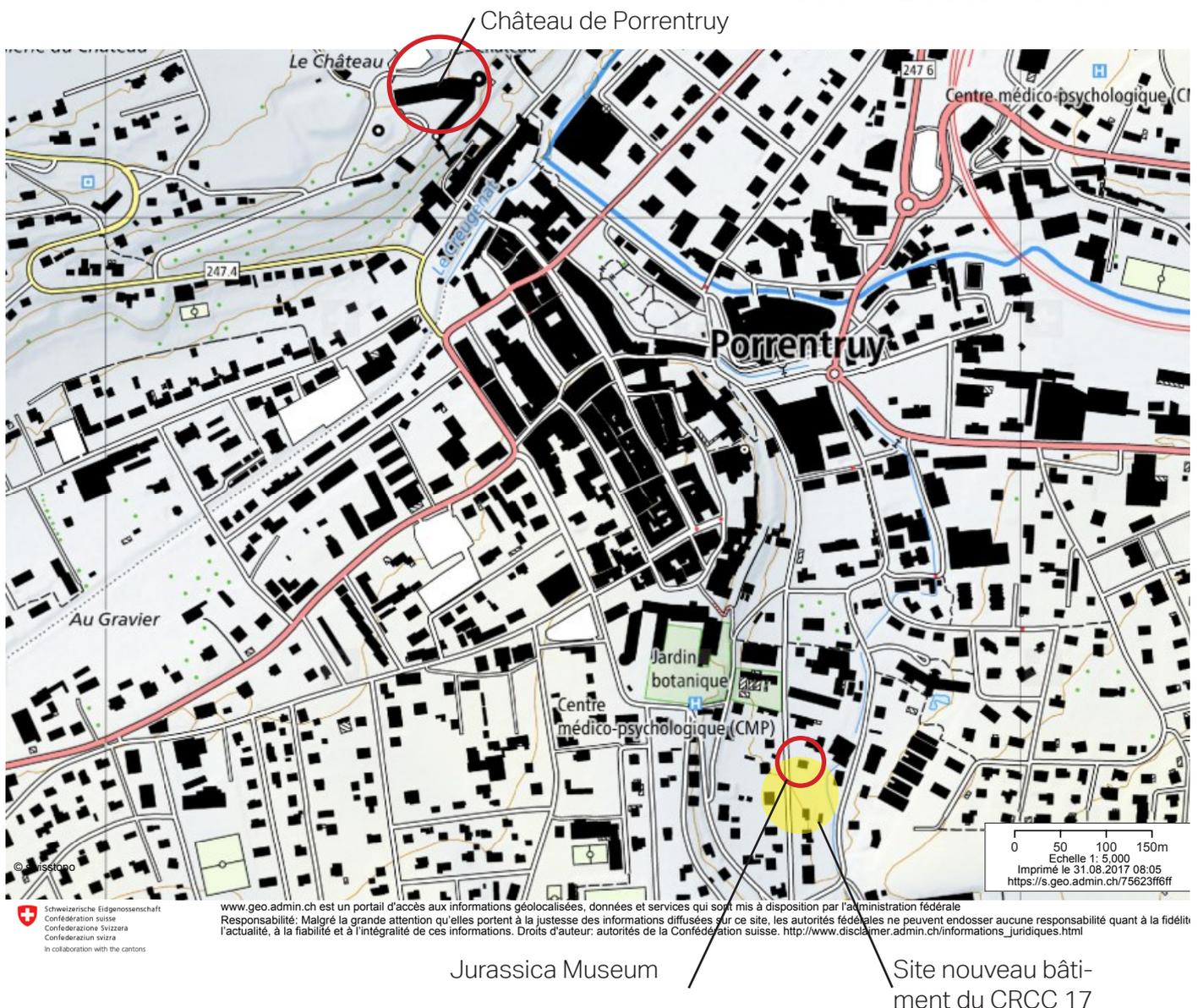
REGLEMENTATION ISOS

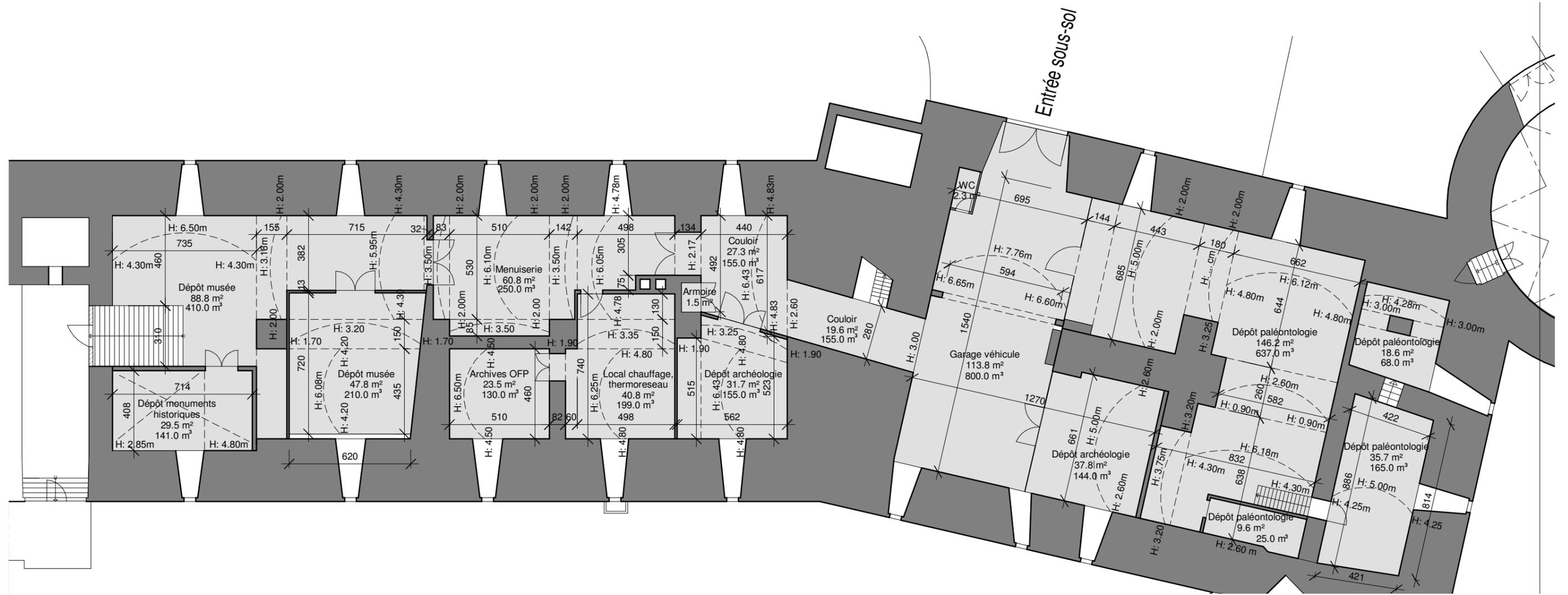
Porrentruy
Commune de Porrentruy, district de Porrentruy, canton du Jura

ISOS
Ortsbilder®

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation
E	0.1	Enceinte du château des princes-évêques, donjon 2 ^e m. 13 ^e s., bâtiment principal ayant servi de résidence de 1527 à 1792, reconstr. 16 ^e s.	A	×	×	×	A	

IMPLANTATION





Relevé fourni par le MO

1 : 200



Système de rangement copies de traces



Système de rangement traces originales (Voironet)



Système de rangement copies de traces



Copies de traces



Caisses Rako

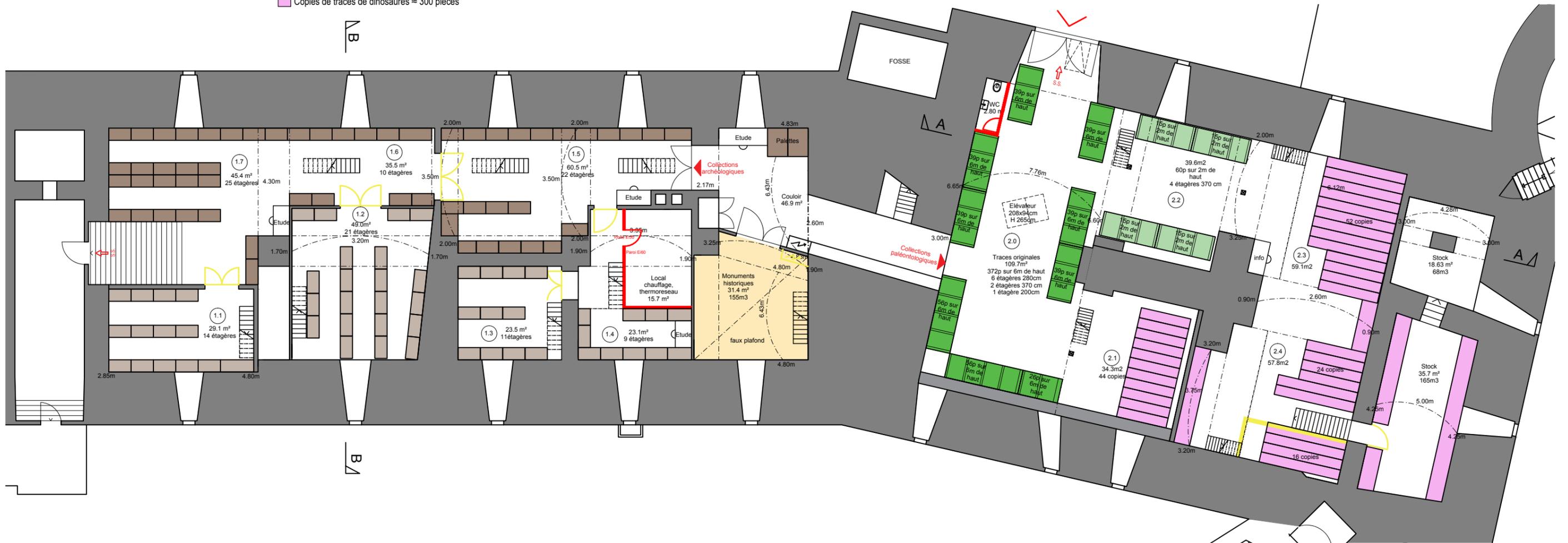
Archivage collections archéologiques (inertes)

- Nouvelles étagères archéologie (110x60x200) ≈ 95 étagères
- Etagères existantes archéologie (110x60x200) ≈ 105 étagères
- Nouvelles plateformes
- Plateformes existantes

Archivage collections paléontologiques (traces de dinosaures)

- Nouvelles étagères Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 372 palettes
- Etagères existantes Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 60 palettes
- Nouvelles plateformes
- Plateformes existantes
- Copies de traces de dinosaures ≈ 300 pièces

Monuments historiques 33.7 m²



1 : 200



Local 1.3



Stock



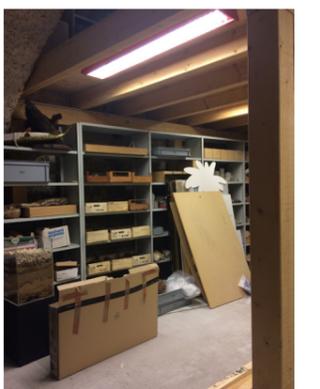
Sortie de secours



Entrée principale aux caves



Local étude



Etagères à caisses Rako

Archivage collections archéologiques (inertes)

Nouvelles étagères archéologie (110x60x200) ≈ 95 étagères

Etagères existantes archéologie (110x60x200) ≈ 105 étagères

Nouvelles plateformes

Plateformes existantes

Archivage collections paléontologiques (traces de dinosaures)

Nouvelles étagères Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 372 palettes

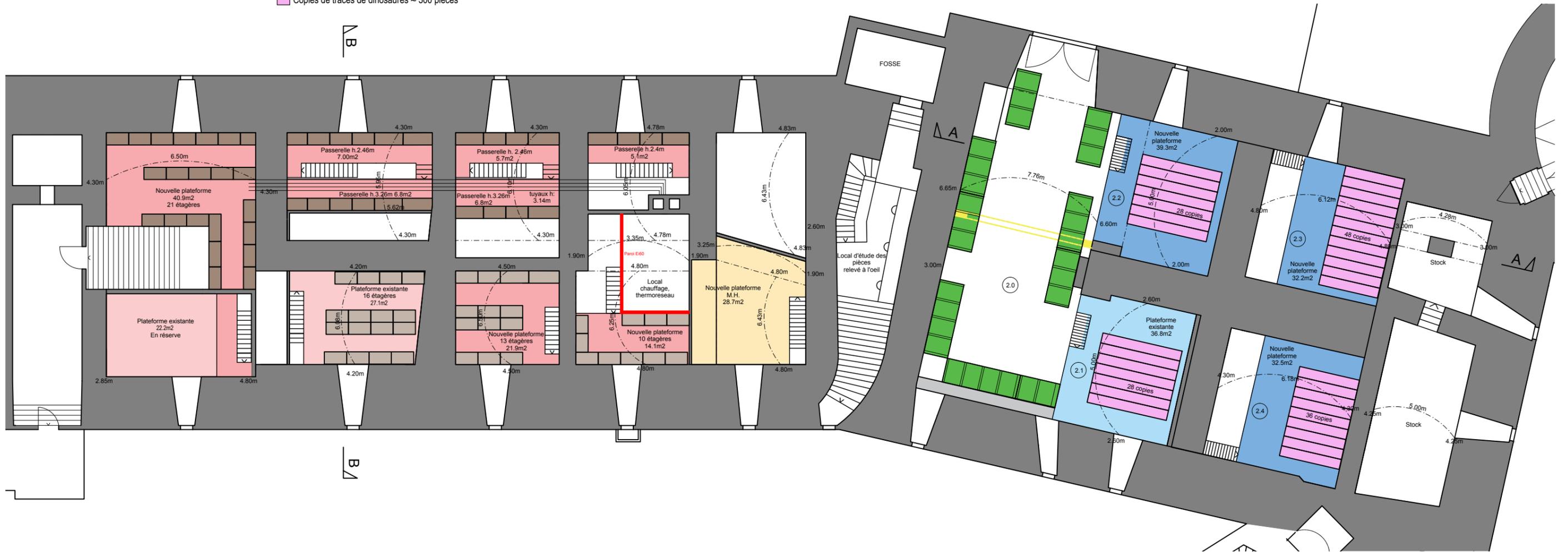
Etagères existantes Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 60 palettes

Nouvelles plateformes

Plateformes existantes

Copies de traces de dinosaures ≈ 300 pièces

Monuments historiques 33.7 m²



1:200



Local 1.2



Local 1.5



Local 2.0



Local 2.2



Murs de certains locaux

COUPES

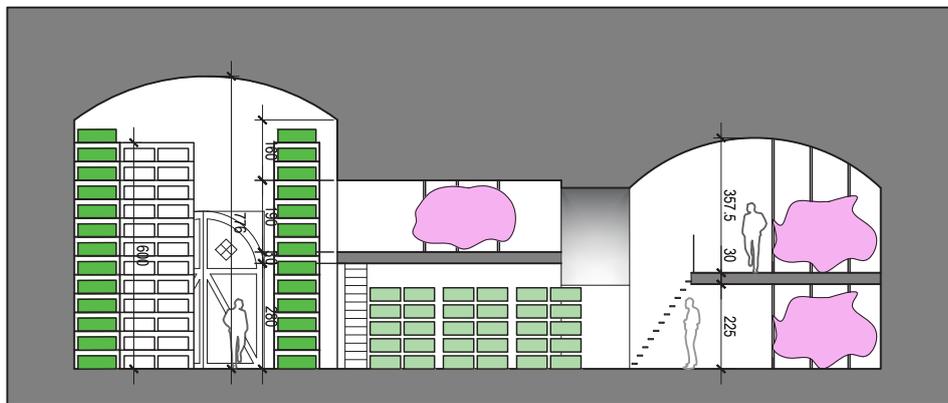
Archivage collections archéologiques (inertes)

- Nouvelles étagères archéologie (110x60x200) ≈ 95 étagères
- Étagères existantes archéologie (110x60x200) ≈ 105 étagères
- Nouvelles plateformes
- Plateformes existantes

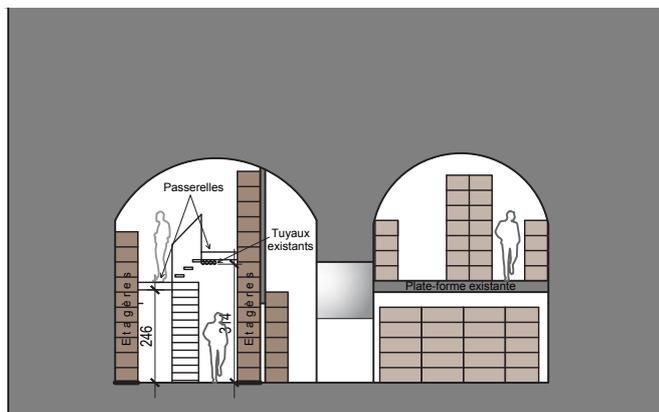
Archivage collections paléontologiques (traces de dinosaures)

- Nouvelles étagères Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 372 palettes
- Étagères existantes Schaefer (traces de dinosaures originales) ≈ 60 palettes
- Nouvelles plateformes
- Plateformes existantes
- Copies de traces de dinosaures ≈ 300 pièces

Monuments historiques 33.7 m²



COUPE AA



COUPE BB

DEVIS AU 22.09.2017

Récapitulation par groupes principaux TVA incl

CFC	Désignation	Tot. 4 chiffres	Tot. 3 chiffres	Tot. 1+2 chiffres
1	Travaux préparatoires			38'000
2	Bâtiment			419'500
3	Equipements d'exploitation			95'500
5	Frais secondaires et comptes d'attente			60'000
6	Déménagement			25'000
7	Aménagement local monuments historiques			12'000
	Total Fr.			650'000

Modification du devis par SBD/rv le 12.06.2018 selon demande utilisateurs.

- suppression des compactus: -70'000 francs
- remplacement par une nouvelle structure, plancher, escalier et étagères: +100'000 francs

Total des travaux révisés: Fr. 680'000 francs

CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS : SITUATION ACTUELLE ET PHASE 1 (CONSTRUCTION CENTRE)	ESPACES DEPOTS COLLECTIONS (m2)	ESPACES MUSEOGRAPHIQUES (m2)	Remarques
SITUATION ACTUELLE			
Château	300	/	Situation actuelle avec monuments historiques et conciergerie
Voirnet	575	/	
Villa Beucler	124	300	300m2 d'espaces muséographiques = JURASSICA Museum
Pavillon Fontenais	80	/	
Spira	930	/	Coûts de location : CHF 75'360/an
Autres	83	/	
TOTAL	2092	300	
PHASE 1: CONSTRUCTION CENTRE ET TRAVAUX CHÂTEAU ET VOIRNET			
Centre de recherche et de conservation des collections	500	/	Les 290 m2 de surface de dépôts sur plan sont optimisés par la pose de compactus
Château	680	/	Les travaux d'optimisation des espaces permettent de doubler les surfaces de dépôts à disposition
Voirnet	600	/	
Villa Beucler	124	500	Le déménagement des locaux administratifs et scientifiques dans le nouveau centre libéreront quasiment l'ensemble de la villa Beucler pour l'accueil des expositions et du public
Pavillon Fontenais	276	/	Lors de cette phase, les espaces disponibles du Pavillon de Fontenais sont utilisés comme dépôts provisoires
Spira	0	/	Economies de location : CHF 75'360/an
Autres	0	/	
TOTAL	2180	500	
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS : PERSPECTIVES (PHASES 2 ET 3)			
PHASE 2 : EXTENSION MUSEALE			
Villa Beucler	/	500	
Extension muséale	/	300	
TOTAL	/	800	Avec un total de 800m2, JURASSICA va doubler ses surfaces dédiées aux expositions et à l'accueil du public
PHASE 3 : REGROUPEMENT DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES SUR UN MEME SITE			
Stockage collections Voirnet	600	/	y c. 250m2 traces de dinosaures originales
Collections pavillon Fontenais	276	/	
Ateliers et bureaux Voirnet	150	/	
Technique et espaces extérieurs	250	/	
Marge d'accroissement des collections (projection à 20 ans)	400	/	
TOTAL DES BESOINS EN ESPACES SUPPLEMENTAIRES POUR REGROUPEMENT DES ACTIVITES	1676	/	Ces besoins en espaces peuvent être réduits si l'utilisation de compactus est généralisée dans le futur lieu de stockage

ARRETE OCTROYANT UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DES COLLECTIONS PALEONTOLOGIQUES, ARCHEOLOGIQUES ET DES SCIENCES NATURELLES A PORRENTRUUY

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 42 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale (1),

vu les articles 3, 4, lettre a, et 7, alinéa 1, de la loi du 9 novembre 1978 sur l'encouragement des activités culturelles (2),

vu les articles 28 et 29 de la loi du 27 mai 2015 sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique (3),

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (4),

arrête :

Article premier ¹ Un crédit d'engagement de 7'950'000 francs est octroyé au Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines.

² Il est destiné à financer la construction du centre de recherche et de conservation des collections paléontologiques, archéologiques et des sciences naturelles à Porrentruy.

Art. 2 Ce montant est imputable aux budgets 2020 et suivants du Service des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines, rubrique budgétaire 430.5040.00.

Art. 3 Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :

Le secrétaire :

Eric Dobler

Jean-Baptiste Maître

(1) RSJU 101
(2) RSJU 443.1
(3) RSJU 445.4
(4) RSJU 611